



COMMUNIQUE A LA PRESSE – 14 octobre 2010

Le Front commun syndical de l'enseignement réclame l'ouverture immédiate des négociations sectorielles

Le Décret du 19 mai 2004 impose au Gouvernement de la Communauté française d'organiser tous les deux ans (et donc en 2010) des négociations sectorielles avec les organisations syndicales représentatives au sein du secteur enseignement.

Malgré une demande faite le 22 septembre aux Ministres SIMONET et MARCOURT, le Front commun syndical n'a à ce jour reçu aucune proposition de calendrier des travaux alors qu'il reste à peine 2 mois pour les mener à bien.

Il entend présenter au Gouvernement pour les années 2011 et 2012 plus de 200 propositions destinées à améliorer les conditions d'exercice du métier, à rendre la profession plus valorisante et attrayante et à lutter contre la pénurie croissante d'enseignants.

Il souhaite disposer du temps nécessaire à un examen sérieux de ces propositions et permettre leur concrétisation dès 2011.

Le Front commun syndical s'insurge contre l'immobilisme du Gouvernement qui vise avant tout à faire adopter avant le début de la concertation un décret imposant une négociation tripartite (Gouvernement – Syndicats – Pouvoirs Organismes).

Il refuse que les règles et le cadre de la concertation syndicale soient modifiés unilatéralement à la veille des négociations.

Le Front commun syndical adresse ce jour un courrier au Gouvernement dénonçant le retard pris et réclamant l'ouverture immédiate des négociations et le respect des dispositions décrétales du 12.05.2004.

Il informe le Gouvernement que ce courrier constitue un préavis d'action.

S'il n'obtient pas de réponse satisfaisante à ses demandes, le Front commun syndical entamera toute action qu'il jugera utile.

Pascal CHARDOME
CGSP-enseignement

Eugène ERNST
CSC-enseignement

Yves DELBECQ
SLFP

Joan LISMONT
SEL-Setca

Marc WILLAME
Appel